

Réf de l'action : ECF B040.PR indice 6 du 14/10/24

OBJECTIFS PROFESSIONNELS

Être capable d'effectuer, sous les directives du chef de chantier et/ou du chef d'équipe, des travaux de terrassement (ouverture de tranchées, réalisation de déblais, construction de remblais, transport et compactage, dressage de formes, etc.), la manutention d'outils (blindages, passerelles piétonnes provisoires) et de produits manufacturés lourds (tuyaux, éléments de regards, etc.), nécessaires à la construction des canalisations et réseaux et à l'équipement des espaces publics.

MÉTIER ET DÉBOUCHÉS

- Le métier de CONDUCTEUR D'ENGINS DE CHANTIERS URBAINS a un rôle essentiel dans les travaux de terrassement. Il assure l'utilisation des équipements spécifiques tels que godets inclinables, godets cribleurs, brises roches hydrauliques, flèches à volée variable ainsi que les nouvelles technologies d'aide à la conduite (guidage laser, 2D et 3D GPS) tout en représentant l'image de la société.
- De plus, ce métier permet une polyvalence dans la capacité de conduire des engins de chantier dont il a la responsabilité du bon fonctionnement et de la maintenance tout en veillant à la sécurité des personnes dans la zone d'évolution de sa machine. Il doit tenir compte des contraintes environnementales et météorologiques et respecter les consignes de sécurité.
- La formation ouvre sur des métiers tels que :
 - conducteur de pelle hydraulique sur chenilles
 - conducteur de pelle hydraulique sur pneus
 - conducteur de chargeuse sur pneus
 - conducteur de chargeuses pelleteuses
- Ce titre professionnel dispose de trois blocs de compétences /Activités Types dénommés certificats de compétences professionnelles (CCP) :
 - 1- Conduire une chargeuse sur pneus
 - 2- Conduire une pelle hydraulique sur chenilles de masse inférieure ou égale à 6 tonne
 - 3- Conduire une pelle hydraulique sur pneus
- Equivalences, passerelles, débouchés :
 - Ce titre professionnel délivre l'attestation de compétence AIPR « opérateur » si réussite aux tests.
 - Le titre professionnel peut être complété par un ou plusieurs blocs de compétences sanctionnés par des certificats complémentaires de spécialisation (CCS).
 - À l'issue de la formation, il pourra poursuivre par une certification CACES® R.482 et ses différentes catégories.

PUBLIC CONCERNÉ

- Toute personne de plus de 18 ans appelée à devenir conducteur-conductrice de pelle hydraulique et de chargeuse.
- Les personnes en situation de handicap peuvent avoir des besoins spécifiques à la formation, n'hésitez pas à nous contacter pour en discuter. Une analyse de vos besoins spécifiques sera réalisée. Nous vous invitons à nous faire parvenir toute demande d'aménagement ou de compensation avant votre inscription. Nous vous mettrons en relation avec notre réseau d'acteurs du champ du handicap le cas échéant.

Fiche descriptive (ECF.FP.A.004 indice 08) annexée au devis, contrat ou à la convention de formation professionnelle

PRÉREQUIS

- Permis B souhaité.
- Comprendre le français.
- Avoir participé à une évaluation de positionnement.
- Aptitude médicale à la conduite de pelle hydraulique et de chargeuse.

AVERTISSEMENT

- L'employeur ne pourra délivrer l'autorisation de conduite qu'après s'être assuré de l'aptitude médicale de son salarié et après s'être assuré que ce dernier est bien titulaire de tout ou partie des CCP du titre professionnel visé.
- Le titre peut être délivré :
 - à l'issue d'un parcours continu de formation préparant le candidat à la maîtrise de l'ensemble des compétences nécessaires à l'obtention du titre, y compris par la voie de l'apprentissage ;
 - à l'issue d'un parcours d'accès progressif au titre par capitalisation des certificats de compétences professionnelles (CCP) qui constituent le titre professionnel.
 - Par VAE (Validation des Acquis de l'expérience)
- En cas d'échec au titre, le candidat conserve le bénéfice des CCP validés suite à la délibération du jury.

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

- Avoir satisfait aux prérequis,
- Accès conditionné à la remise des documents administratifs nécessaires à l'enregistrement du dossier (ANTS,...) préalable à l'entrée en formation et, sous réserve de disponibilité planning.
- Modalités d'inscription : merci de contacter notre agence par téléphone ou mail. Plus d'informations sur notre site internet ecf.asso.fr.
- 14 jours à compter de la demande de renseignements du bénéficiaire sous réserve d'avoir une réponse favorable du financeur et sous réserve de disponibilité. Un délai d'accès peut être nécessaire si intervention de financeurs externes (CPF, OPCO...) qui ont des délais de validations de dossiers préalables.

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES

- Formation en présentiel

PROGRAMME / CONTENU

Autour de trois activités :

Conduire une chargeuse sur pneus.

- Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)
- Conduire en sécurité une chargeuse sur pneus
- Travailler à proximité des réseaux
- Manutentionner des charges

• Déplacer, charger des matériaux avec un godet 4 en 1 multifonctions

Conduire une pelle hydraulique sur chenille de masse inférieure ou égale à 6 tonnes.

- Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)
 - Conduire en sécurité une petite pelle hydraulique sur chenilles
 - Travailler à proximité des réseaux
 - Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré
 - Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur chenilles des travaux de surface sur les chantiers routiers ou urbains
- Conduire une pelle hydraulique sur pneus.
- Réaliser en sécurité les tâches confiées à l'ouvrier à pied (suiveur)
 - Conduire en sécurité une pelle hydraulique sur pneus

- Travailler à proximité des réseaux
- Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus les terrassements nécessaires pour poser des canalisations et fourreaux en milieu encombré
- Réaliser en sécurité avec une pelle hydraulique sur pneus des travaux de surface sur des chantiers routiers ou urbains

MOYENS HUMAINS

- Enseignants ayant satisfait aux exigences de compétences définies par le Ministère du Travail.
- Testeur appartenant à un Organisme Testeur Certifié CACES® R482 Engins de chantier.
- Personne en charge des relations avec le stagiaire et les personnes en situation de handicap : merci de contacter notre agence.

METHODE ET MOYENS MOBILISÉS

- Méthodes pédagogiques multiples en présentiel actives et expositives.
- Utilisation d'un (ou de plusieurs) engin(s) de chantier(s) représentatif(s) de la (ou des) catégorie(s) de CACES® (ou d'options) choisie(s),
- Installations, équipements, surface et matériels conformes à la R482 des catégories concernées et au référentiel de certification du titre visé,
- Utilisation de la chargeuse pelleuse, la pelle hydraulique, de l'engin de transport de type tombereau automoteur articulé,
- Terrain avec aire d'évolution,
- Salle de cours équipées de moyens multimédias,
- Organisation par ateliers pédagogiques pratiques,
- Equipement de protection individuelle : casque de chantier homologué, protections auditives, gants de manutention, gilet haute visibilité, chaussures de sécurité,
- Outils, supports et ouvrages pédagogiques réglementaires de la formation remis aux stagiaires,

MODALITÉS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES ACQUIS

- L'assiduité des stagiaires est attestée par un état de présence par demi-journée et confirmé par le formateur.
- Modalités d'évaluation :
 - Evaluations formatives : tests théoriques (QCM, ...) et/ou pratiques.
 - Des évaluations de compétences réalisées en cours de formation (ECF) permettent au candidat de se situer par rapport aux attendus de la formation, d'être acteur de sa progression et se familiariser avec les modalités d'évaluation du titre professionnel. Le livret des évaluations en cours de formation est remis au jury.
 - La session d'examen (VAE ou issus de la formation) est validée par un jury de profession sur la base d'un dossier composé :
 - Des résultats de la mise en situation professionnelle complétés d'un entretien technique,
 - Des résultats des évaluations réalisées en cours de formation (ECF),
 - Du dossier professionnel (DP),
 - De l'entretien final,
 - Les conditions d'obtention du titre sont indiquées dans le référentiel d'évaluation : <https://www.banque.di.afpa.fr/EspaceEmployeursCandidatsActeurs/>
 - Une évaluation de satisfaction est réalisée avant l'examen.

SANCTION VISÉE

- Titre Professionnel de conducteur d'engins de chantiers urbain.
- Titre de niveau 3.
- Attestation de compétence AIPR « opérateur » si réussite aux tests.
- Attestation de fin de formation.
- Formation éligible au CPF Code RNCP 35824
- Certificateur : MINISTERE DU TRAVAIL DU PLEIN EMPLOI ET DE L'INSERTION.

- Date de décision d'enregistrement : 13/10/2021.
- Date de fin d'échéance : 12/10/2026.
- Plus de renseignement sur le site de France Compétences : <https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/35824/>
- Organisme agréé Cf site www.ecf.asso.fr de l'Agence.

EFFECTIFS

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.

DURÉE DE LA FORMATION

- Durée réglementaire minimale : 350h (dont 70 heures en entreprise).

TARIFS ET MODALITÉS DE FINANCEMENT

- Merci de contacter notre agence par téléphone ou mail.